

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 8 février 2016

Présents : Marlène BALLAND, David BRANGET, Stéphane BESNARD, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Rodolphe MULIN, Nadine VERNEREY

Absents excusés : Alain MICHELOT (procuration à Fabrice JOURNOT)

Secrétaire: Nadine VERNEREY

La séance commence à 20h05.

1) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT établi lors de la réunion du 9 décembre 2015 suite au transfert de compétence « enfance - petite enfance- jeunesse » à la Communauté de Communes du Pays Baumois.

Ce rapport établit les coûts de transfert de la compétence par commune.
Pour Fourbanne, celui-ci s'élèvera à 4133.33 € pour l'année 2016.
Cette somme viendra en déduction de l'allocation compensatrice versée par la CCPB.

Les membres de la CLECT décident de ne pas fixer de date de révision du montant des allocations compensatrices, mais ils s'engagent à retravailler sur le coût de transfert de charge concernant la compétence « enfance-petite enfance- jeunesse » en 2019.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel que proposé.

2) DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2015

Pour le règlement du FPIC, il faut prendre une décision modificative au budget 2015.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits modificatifs suivants :

- Débit Fonctionnement	C/61523	- 127.00 €
- Débit Fonctionnement	C/73925	+ 127.00 €

3) ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

➤ **Ravalement de la façade de la mairie**

Le conseil municipal prévoit le ravalement de la façade de la mairie au budget 2016. Suite à la réunion du mercredi 16 décembre 2015 avec le cabinet REYNAUD, le choix des devis pour l'étanchéité de la terrasse, le décapage et le crépissage de la façade de la mairie a été établi.

Le coût total des travaux est de 8846,15€ et les frais d'honoraires du cabinet REYNAUD s'élèvent à 318,36 € HT pour Habitat 25 et pour la commune de Fourbanne.

Le coût au quantième pour la municipalité sera de **2372.04€** à prévoir au budget 2016.

➤ **Participation aux NAP**

Il faut prévoir la participation aux NAP à verser à la commune de Baume-les-Dames pour la période du 01/09/15 au 31/12/2015, soit 306.67€ facturé en 2016 et signer la convention avec la mairie de Baume-les-Dames pour cette période.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Budget scolaire**

Les tarifs des frais de scolarité pour l'année scolaire 2015/2016 ont été établis par le CCAS:

- 880 € pour un élève en école maternelle au lieu de 620 € en 2014/2015
- 580 € pour un élève en école élémentaire au lieu de 500 € en 2014/2015

Le nombre d'enfants scolarisés en maternelle est de 5, soit un coût de 4400,00€

Le nombre d'enfants scolarisés en élémentaire est de 14, soit un coût de 8120,00€

Le total à prévoir pour le budget 2016 est de 12520 €.

➤ **Entretien des espaces verts**

Le conseil municipal souhaite continuer à faire réaliser l'entretien des espaces verts par l'entreprise TROUILLOT en 2016.

➤ **ONF**

Le 18 janvier 2016, le Maire et David BRANGET ont rencontré Mr SUISSE de l'ONF, concernant l'aménagement boisé sur l'ancienne aire de repos de Fourbanne.

Celui-ci propose de planter soit du sapin, soit de l'érable. Le conseil municipal souhaite faire une plantation en pins sylvestre qui se fera à l'automne 2016.

4) DIVERS

➤ **Aménagement autour de l'abri mémoire**

Le Conseil Architecte Urbanisme Environnement (CAUE) peut aider le conseil municipal à faire l'étude du projet autour de l'abri mémoire. Une étude d'aménagement avait été réalisée en 2003. Ces plans peuvent faire un point de départ pour le projet.

Le maire de Sechin a contacté les maires de Grosbois et Fourbanne afin de réfléchir sur un éventuel projet entre les trois communes.

Un logement Habitat 25 de 53 m² va se libérer au 27 février. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la mairie de Fourbanne ou d'Habitat 25.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT